



Litige avec mon propriétaire

Par **stoure**, le **27/03/2013** à **11:51**

Bonjour à tous,

Dans le cadre d'un litige avec mon propriétaire, je fais appel à vos conseils.

Je suis donc locataire depuis 2 an d'une maison ancienne, dont l'état global est correct, mais certaines choses sont vétustes, dont les volets roulants en PVC. Dans l'état des lieux d'entrée était mentionné d'ailleurs qu'un des deux volets roulants était H.S. (pas de problème avec cela). Le deuxième volet roulant, dont l'état était déjà vétuste à notre arrivée (sangle très abimée par les années d'utilisation), n'a pas fait l'objet d'une mention particulière dans l'état des lieux malheureusement.

Aujourd'hui, alors que je déménage dans 3 semaines, sous l'effet du temps (signe distinctif de vétusté), la sangle s'est rompue et le volet est donc H.S. Qui plus est, il n'y a aucun accès au caisson du volet roulant(logiquement apparent), je suis donc dans l'impossibilité de changer la sangle (qui est selon le décret du 26 aout 1987 à la charge du locataire), sauf entreprendre de gros travaux (casser mur en BA13 pour avoir accès au fameux caisson).

Je considère que le propriétaire n'a pas à mettre à ma charge cette casse (qui est vraiment signe de vétusté et qui n'est pas de ma responsabilité), mais soit je veux bien prendre en charge le coût de la sangle. Mais comment faire comprendre au propriétaire qu'il n'est pas de mon ressort de faire des gros travaux de démolition pour réparer cette fichue sangle de volet roulant?

Il m'a déjà dit que je ne récupèrerais pas mon dépôt de garantie alors que le bien a toujours été entretenue depuis 2 ans par mes soins.

Serait-il utile de faire venir un huissier de justice lors de l'état des lieux de sortie afin qu'il soit objectif et impartial à propos de ce litige? Car je suis persuadée que le propriétaire va trouver tout et n'importe quoi afin de garder mon dépôt de garantie que je dois récupérer...

Merci de vos réponses et conseil sur ce que je pourrais entreprendre.